

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

**Présents :** AILLOUD Josette, MARTINEZ Antoine, PEREZ Anne, PILI Agnès, , VASSEUR Claude, LAGARDE Philippe, LAVABRE Cédric, HEINRICH Sandra , GUILLOTEAU Sébastien, KLEYKENS Laetitia, VAUTRIN Jean

**Absents :** RODRIGUES Aline (procuration à Antoine MARTINEZ), ROSSEL Guillaume (procuration à PEREZ Anne) - HERNANDEZ Nicolas

### 1 - Compte administratif 2015 du budget principal (M14)

(Pour ce point de l'ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

Le compte administratif 2015 fait apparaître le résultat suivant, conforme à celui du compte de gestion du percepteur :

Section de fonctionnement	prévision	réalisation
Dépenses	827 366 €	597 081 ,40 €
Recettes	827 366 €	931 321,13€

Soit un excédent de fonctionnement de : + 334 239,73€

Section d'investissement	prévision	réalisation
Dépenses	796 229€	349 506 €
Recettes	796 229€	590 862, 30 €

Soit un excédent d'investissement de : + 241 355,94 €

#### Commentaire :

##### \*Fonctionnement :

L'excédent est dû à une augmentation importante des aides suite aux arrêts maladie du personnel (deux en longue maladie)

Par ailleurs, il y a eu augmentation des rentrées fiscales suite à l'implantation des nouveaux arrivants, une baisse moins importante de la DGF pour la même raison, et une augmentation des recettes du périscolaire suite à la création de la nouvelle classe.

##### \* Investissement :

La différence entre les prévisions et la réalisation vient du fait que les travaux d'enfouissement des lignes électriques, la réfection de la voirie de la rue des Olivettes et de la mise en place des chemins doux ne seront exécutés que cette année.

Le taux d'endettement de la commune est passé de 0,42 à 0,34

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 2 - Compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement (M49)

(Pour ce point de l'ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

Le compte administratif 2015 fait apparaître le résultat suivant, conforme à celui du compte de gestion du percepteur :

Section d'exploitation	prévision	réalisation
Dépenses	255477€	52320,75€
Recettes	255477€	291076,28€

Soit un excédent d'exploitation de : + 238755,53€.

Section d'investissement	prévision	réalisation
Dépenses	182623€	117622,73€
Recettes	182623€	24706€

Soit un solde d'investissement de : - 92916,73€

### Commentaire :

\* **Exploitation** : en recettes, il convient de signaler une baisse des rentrées de la taxe de raccordement à l'égout en 2015, suite à la baisse des permis de construire délivrés.

\* **Investissement** : pas de travaux réalisés en 2015. Les dépenses correspondent aux dépenses d'ordre général (amortissement des subventions).

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 3 – Vote du compte de gestion 2015 - (M14,M49,CCAS)

Le conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2015 envoyé par le percepteur.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 4 - Affectation du résultat 2015 (M14 et M49)

\* **budget général (M14)** : il est proposé d'affecter le résultat 2015 au budget primitif 2016, comme suit :

- ⇒ 339 427,81€ en recettes de fonctionnement, au compte 002 «excédent antérieur reporté»  
Dont 334 209,73€ du compte administratif, plus 5093,08€ issus de la dissolution du CCAS plus 95€ issus de la dissolution du SIVU Bénovie Mosson
- ⇒ 241 35,94 € en recettes d'investissement, au compte 001 « excédent antérieur reporté »

\* **budget annexe de l'assainissement (M49)** : il est proposé d'affecter le résultat 2015 au budget primitif 2016, comme suit :

- 145 838,80€ en recettes d'exploitation, au compte 002 « excédent antérieur reporté »;
- 92916,73€ en recettes d'investissement, au compte 1068 « autres réserves».

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 5 - Vote des taux 2016 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Il est proposé de fixer les taux des 3 taxes comme suit :

Impôt	Proposition de taux 2016 (inchangés depuis 2011)
taxe d'habitation	15,71 %
taxe foncière sur les propriétés bâties	18,31 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	73,07 %

Le produit fiscal attendu en 2016 serait de 246 433 € soit 13 429€ de plus qu'en 2015

Dans un contexte budgétaire toujours tendu (baisse des dotations de l'Etat et progression des dépenses de fonctionnement courantes), nous faisons le choix de ne pas augmenter la pression fiscale car les recettes fiscales communales augmenteront encore un peu grâce à l'arrivée de nouveaux habitants.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 6 - Vote du budget primitif 2016 - budget principal (M14)

Le projet de budget primitif 2016 s'établit comme suit :

BP 2016	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses et recettes	944 323,81€	700 237,57€

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## **7 - Vote du budget primitif 2015 - budget annexe de l'assainissement (M49)**

Le projet de budget primitif 2015 s'établit comme suit :

<b>BP 2016</b>	<b>Section d'exploitation</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Dépenses et recettes</b>	213 025, 62€	190914,80€

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **8 – Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor**

Il est proposé d'allouer une indemnité de conseil de 414,73€ au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **9 – Dissolution du CCAS**

Le CCAS est désormais facultatif dans toutes communes de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal. Cette possibilité est issu de la loi numéro 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Lorsque le CCAS a été dissous, la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Il est proposé la dissolution du CCAS ; cette mesure est applicable immédiatement. Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

*Délibération adoptée par 13 voix et une abstention de HEINRICH Sandra.*

### **10- Demande de subvention auprès d'Hérault Energie pour le changement des menuiseries de l'école**

Le changement des menuiseries de l'école comprend l'amélioration de l'isolation du bâtiment (construction ancienne). A ce titre, il est sollicité auprès d'Hérault Energie, une subvention de 60% du montant des travaux d'isolation.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **11 - Adhésion de la commune au forfait SACEM**

La Sacem propose un forfait adapté à toutes les activités de la commune. C'est une simplification administrative (un seul document par an, un seul contact avec la Sacem, une seule facture) ce forfait couvre les activités de la commune et celle des associations. Montant du forfait est de : 131,93€ pour 3 manifestations.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **12 - Subventions école**

Il est proposé d'accorder comme chaque année à OCCE une subvention pour les déplacements de 3000 € soit 500€ par classe pour l'année scolaire 2015- 2016 et d'attribuer au RASED une subvention de 180€ soit 1,30€ X 138 élèves.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **13-Subvention à Soca Cruz**

Suite à leur demande il est proposé d'attribuer à SocaCruz une subvention de 2000€.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### **14 - Délégation au maire des demandes de subventions**

Par délibération en date du 26 juin 2014 le conseil municipal a délégué au maire certaines compétences prévues à l'article L-2122-22 du CGCT.

En 2015, la loi NOTRe a modifié cet article en y ajoutant le point 26 nous permettant de délégué au maire de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions. Dans un souci de réactivité et d'efficacité, il est proposé de voter cette délégation supplémentaire pour le maire.

*Délibération adoptée à l'unanimité*